

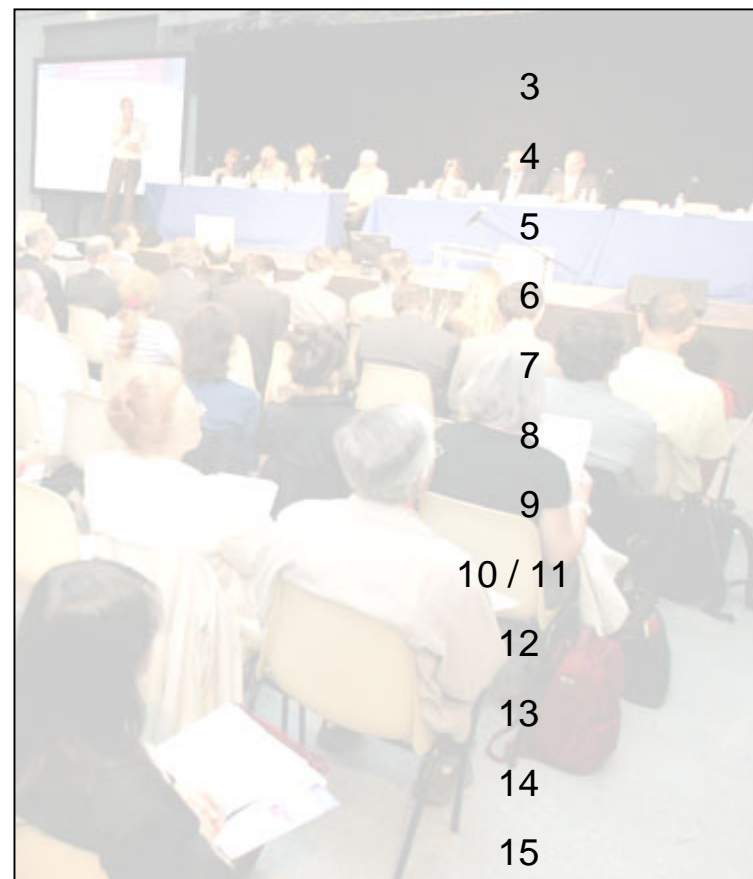


DÉBAT PUBLIC
PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES
Dossier de presse • 28 avril 2010



Sommaire

Mot du Président	3
CNDP & CPDP : missions et engagements	4
Quand le débat devient public	5
L'éolien en mer : historique, faits et chiffres	6
L'éolien en mer en France : enjeux, perspectives, potentiel	7
Le maître d'ouvrage	8
Le Projet Large et ses variantes	9
Le Débat : les thèmes abordés	10 / 11
Calendrier	12
Les outils de communication et de participation	13
Internet : un outil de qualité pour les médias	14
Les membres de la CPDP et contacts	15



Le mot du président

Pour la première fois en France, la Commission nationale du débat public est saisie pour un projet d'une telle envergure : celui du parc éolien en mer des Deux Côtes pose la question fondamentale de l'opportunité de l'implantation d'éoliennes en mer le long des Côtes d'Albâtre et picarde.

Le débat public traitera, de façon très précise, de tous les aspects du projet des Deux Côtes qu'envisage la Compagnie du Vent, filiale du groupe GDF SUEZ, au large de la Somme et de la Seine-Maritime : impact sur la pêche et les autres activités professionnelles liées à la mer, retombées économiques et en terme d'emploi, conséquences pour le paysage, pour la faune et la flore, le tourisme et la chasse. Quelles solutions seraient acceptables pour les populations des régions concernées, dans un contexte où l'Union Européenne et le gouvernement français, en ligne avec le protocole de Kyoto et les décisions du Grenelle de l'Environnement, ont adopté de nombreuses mesures ayant pour but de produire au moins 23% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 ?

A ce titre, les membres de la Commission et moi-même attendons beaucoup du public. Notre volonté première est de l'informer au mieux tout au long de ces quatre mois de débat. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il y participe largement et efficacement, qu'il en devienne l'acteur principal et qu'il fasse entendre ses avis et propositions.



Pour cela, nous comptons aussi sur vous, Mesdames et Messieurs les journalistes. Vous serez régulièrement informés du calendrier et invités à toutes nos réunions publiques. Des conférences de presse d'ouverture sont prévues en région et à Paris, et des points presse seront tenus lors de chaque réunion. Dans le cadre éthique de la Commission nationale de débat public qui m'impose la plus stricte neutralité, je suis à votre disposition pour toute information complémentaire et rencontrer ceux qui le souhaiteront.

Toute la Commission que je préside espère de riches échanges et un fructueux débat.

Philippe MARZOLF
Président de la CPDP du Projet de parc éolien en mer des Deux Côtes

CNDP & CPDP : missions et engagements

La [Loi 2002-276 du 27 février 2002](#) relative à la démocratie de proximité a transformé en autorité administrative indépendante la Commission nationale du débat public (CNDP), créée en 1995 par la loi sur l'environnement dite « Loi Barnier » et en élargit le champ de compétences.

La CNDP est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Nommée le 7 octobre 2009, la Commission particulière du débat public (CPDP) sur l'implantation d'un Parc éolien en mer au large des Deux Côtes a pour mission de piloter le débat, de sa phase préparatoire jusqu'au compte rendu du débat.

- Tout au long du débat, la Commission veille au **respect de la participation du public** en assurant l'organisation et l'animation du débat.
- Elle diffuse une **information complète, transparente et objective**.
- Elle met en place **des moyens d'expression accessibles à tous** : réunions publiques, courrier, téléphone, Internet, forum, permanences...

La CPDP s'abstient de toute position dans le débat et s'engage à respecter quatre principes fondamentaux :

- La **transparence** : toutes les informations doivent être claires et accessibles.
- L'**équivalence** : toute personne peut s'exprimer, poser une question, donner son avis et émettre une proposition.
- L'**argumentation** : les différentes prises de position doivent être argumentées et étayées.
- La **neutralité** : La CPDP n'émet en aucun cas son avis sur le fond du débat.

A l'issue du débat, la Commission particulière rédige un compte-rendu dans lequel elle se fait le rapporteur de ce qui s'est dit au cours du débat. Le compte-rendu de la CPDP et le bilan de la CNDP seront communiqués à la presse lors d'une conférence de presse et remis au maître d'ouvrage, la Compagnie du Vent, filiale du groupe GDF Suez qui aura trois mois pour publier sa décision.

Quand le débat devient public...

Le débat public permet à tout citoyen, dans un espace et un temps bien définis, de participer et de faire entendre son opinion au sujet d'un projet de grande envergure touchant à son environnement.

Depuis le 27 février 2002, la loi de « démocratie de proximité » rend obligatoire la saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public) pour tout projet d'aménagement important.

L'objectif est de donner la parole au public bien avant la prise de décision politique, de lui permettre d'échanger avec le maître d'ouvrage en s'appuyant sur des informations et des éclairages émanant de personnes compétentes. Cette expression devra être prise en compte dans la décision finale.

En règle générale, le débat public porte sur un projet d'infrastructure ou d'aménagement.

Dans le cas présent, il s'agira de débattre pour la première fois d'un projet relatif à l'éolien en mer en France.

***Le projet de parc éolien en mer
au large des Deux Côtes.***

La CPDP invite le public à se prononcer sur les conditions dans lesquelles ce projet d'implantation d'un parc éolien en mer en France peut se réaliser en respectant l'environnement, le tissu socio-économique et le cadre de vie, dans la ligne des décisions prises au Grenelle de l'environnement.



L'éolien en mer : historique, faits et chiffres

Considérée aujourd'hui, parmi les énergies renouvelables, comme une énergie en voie de maturité, l'éolien en mer connaît en Europe un important développement. La Grande-Bretagne, la Suède, l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, La Finlande, La Norvège, mais aussi l'Italie et la Belgique ont investi dans cette ressource*.

Au total en Europe, fin 2008, 32 parcs éoliens produisaient plus de 1 400 MW en puissance cumulée. Pays pionnier dans ce domaine (1^{er} parc construit en 1993), le Danemark dispose de parcs parmi les plus grands du monde* :

- Parc Horns Rev , 80 éoliennes de 2 MW.
- Parc Nysted, 72 éoliennes de 2,3 MW.

Les objectifs de nos voisins sont ambitieux* :

- **20 000 MW pour le Royaume-Uni en 2020**
- **25 000 MW pour l'Allemagne en 2030**

(*Source : CESR Picardie – Rapport du 13 octobre 2009)

L'IFREMER (Institut français de Recherche de la Mer) évalue entre 6 000 et 30 000 MW le potentiel de l'éolien en mer français. L'Institut estime également que l'éolien en mer serait capable, à lui seul, de fournir 5,2% des objectifs du Grenelle de l'Environnement, tout en rapprochant la production du consommateur.

Éolien en mer, définition : énergie du vent soufflant sur les étendues marines, exploitée par des éoliennes à partir du concept des éoliennes terrestres, qui produisent de l'électricité exportée à terre par des câbles sous-marins. Sont propices les zones où la profondeur d'eau est faible, moins de 50 mètres voire moins de 30 mètres, et la distance à la côte suffisante pour préserver le paysage marin mais raisonnable pour le raccordement au réseau électrique terrestre.



L'éolien en mer en France : enjeux, perspectives, potentiels

La France dispose du 2ème espace maritime au monde après les Etats-Unis, soit 11 millions de km², avec ses quatre façades maritimes et les territoires d'Outre-mer*.

Forte de son potentiel naturel et industriel, la France peut jouer un rôle majeur dans le développement de filières vertes stratégiques, tout spécialement l'éolien en mer. A ce jour, pour l'état d'avancement des ses projets, elle reste pourtant loin derrière ses voisins européens et mondiaux sur ces marchés en phase de maturité*.

Parmi les énergies marines renouvelables (énergie marémotrice et thermique des mers, des vagues et des courants, biomasse, osmotique), l'éolien en mer est la plus mature. Suite au Grenelle de l'Environnement, l'éolien en mer devra produire 6000 MW sur les 25 000 MW devant être produits par l'énergie éolienne à l'horizon 2020*.

**Source : Etude Filières vertes, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer – Octobre 2009*

" Pour vous informer sur l'éolien en mer, consultez les informations mises à votre disposition sur notre site internet "

www.debatpublic-eolien-en-mer.org

Le maître d'ouvrage

La Compagnie du Vent, que préside Jean-Michel Germa, a saisi la Commission nationale de débat public le 26 août 2009, pour son projet de parc éolien en mer des Deux Côtes.

La décision d'organiser un débat public a été prise le 7 octobre 2009.

La Commission particulière chargée d'organiser ce débat est présidée par Philippe Marzolf.



Création : **1989**

CA en 2008 : **16,8 millions d'euros**

Capital social : **13 872 375 €**

Actionnaires : **GDF SUEZ 56,8 %** et **Jean-Michel Germa 43,2 %**

Nombre de salariés : **130**

243 éoliennes en service développant plus de 236 MW



Parmi de nombreux sites étudiés, La Compagnie du Vent a retenu la zone dite des Deux Côtes pour un projet qui allie de nombreux paramètres.

Le Projet Large et ses variantes

« **Le projet Large** » situé à plus de 14 kilomètres des côtes, compterait 140 éoliennes de 5 MW chacune (hypothèse de base) pour une puissance totale de 700 MW.

Il produirait l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 900 000 personnes, soit environ 2 fois la population de l'agglomération de Rouen ou près de la moitié de la population picarde. Il éviterait le rejet à l'atmosphère de 1,9 millions de tonnes de CO² chaque année.

Il apporterait à lui seul 12 % de la puissance éolienne en mer à installer d'ici à 2020 et 4 % des objectifs français de production d'électricité à partir de sources renouvelables. *Coût 1 800 M€.*

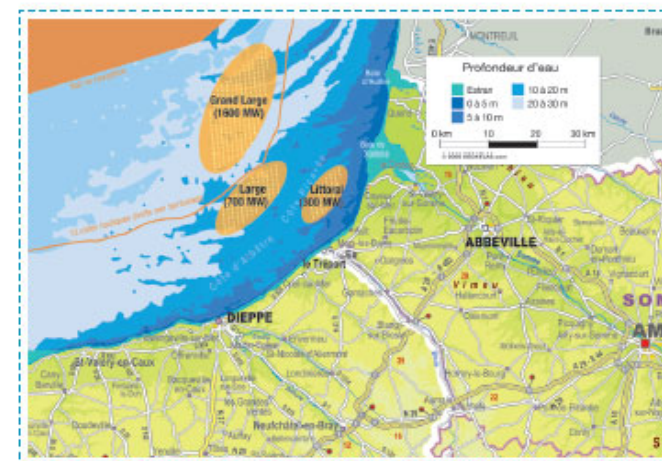
La Compagnie du Vent a élaboré **2 variantes** dont les différences portent notamment sur :

- ✓ L'éloignement des côtes,
- ✓ La puissance installée et donc l'aspect économique du projet
- ✓ L'impact sur l'activité locale.

« **Le scénario Littoral** » situé à 5 kilomètres des côtes, compterait 60 éoliennes de 5 mégawatts (MW) chacune (hypothèse de base) pour une puissance totale de 300 MW. Il produirait l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 400 000 personnes, soit environ les $\frac{3}{4}$ de la population de la Somme. Il permettrait d'éviter chaque année l'émission de 800 000 tonnes de CO². *Coût 700 M€.*

« **Le scénario Grand Large** » situé à plus de 25 kilomètres des côtes, compterait 320 éoliennes de 5 MW chacune (hypothèse de base) pour une puissance totale de 1 600 MW. Il produirait l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 2 millions de personnes, soit l'équivalent de la population de la région Haute-Normandie ou de la région Picardie.

Il éviterait chaque année l'émission de 4,3 millions de tonnes de CO². *Coût 4 800 M€.*



Au large des côtes de la Somme et de la Seine-Maritime, ce parc serait le premier parc éolien en mer d'une telle envergure à voir le jour en France. Une vingtaine de projets équivalents en taille serait en projet en Europe.

La Commission particulière du débat public (CPDP) organise le débat avec le public, en toute impartialité et neutralité. Elle publiera le compte-rendu des enseignements du débat à l'automne 2010.

Le maître d'ouvrage disposera alors de 3 mois pour faire part de ses décisions : suspendre le projet, le réaménager ou le valider.

Le débat : les thèmes abordés

Points clefs du débat

- Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ?
Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ?
- Le projet de parc éolien des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?

I. La réunion d'ouverture le 4 Mai au Tréport.

Elle campera le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le projet. Des éclairages seront apportés sur la politique et les réglementations qui encadrent la production d'énergie renouvelable et plus spécifiquement l'éolien en mer. La Compagnie du Vent présentera son projet et le public pourra s'exprimer.

II. Les tables rondes thématiques (Voir le calendrier des débats page 12)

La Compagnie du Vent présentera son projet en fonction de l'un des 5 thèmes majeurs du débat. La présentation sera suivie d'un échange avec le public

1. Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ?

La réunion situera le potentiel de l'éolien en mer dans le paysage des énergies renouvelables. On y expliquera également le fonctionnement d'une éolienne et on abordera les principaux enjeux et impacts de l'éolien en mer.

2. Quels seraient les effets du projet sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?

La table ronde traitera de la sécurité maritime, de la ressource en poissons, des zones de pêche ainsi que la place de la pêche dans les parcs éoliens en mer.

Elle abordera également l'impact de l'éolien en mer sur les autres usages professionnels de la mer : navigation, extraction de sable, galets...

3. Quelles seraient les retombées économiques et les perspectives d'emploi et de formation pour les deux régions, si le projet est réalisé ?

Industriels et formateurs – lycées, université, formation continue – dresseront le panorama des emplois possibles autour des éoliennes en mer. Des intervenants étrangers témoigneront des effets constatés autour de parcs déjà installés.

4. Quelles incidences aurait la réalisation du projet sur la faune et la flore ?

La réunion ouvrira le débat sur les conséquences du projet sur la faune et la flore sous-marine, sur les oiseaux et ses incidences sur la chasse.

5. Quel impact aurait le projet, s'il est réalisé, sur les paysages ? Quels enjeux pour le tourisme et quelles incidences sur les activités de loisirs de la mer ?

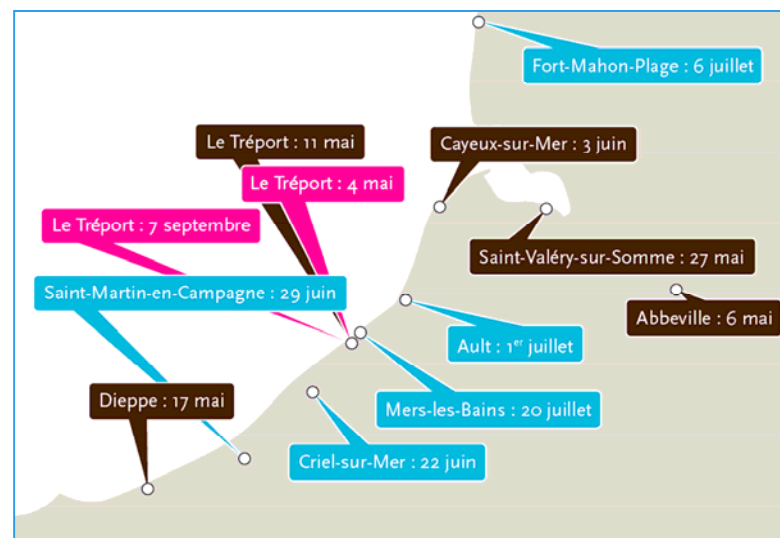
La réunion traitera de l'impact du projet sur les paysages, aussi bien de jour que de nuit. Elle abordera aussi les conséquences du projet sur le tourisme et ses retombées sur le tourisme et les loisirs de la mer.

III. Cinq réunions locales

Espacées sur la zone littorale concernée, ces 5 réunions de portée générale permettront aux habitants et aux acteurs de la vie publique et socio-économique de la région côtière de débattre des principales caractéristiques du projet.

IV. La réunion de clôture

Elle tirera les principaux enseignements du Débat public.
 Au terme du débat, la commission particulière remettra son rapport sur les enseignements que l'on peut tirer des échanges.
 La Compagnie du Vent devra tenir compte des opinions exprimées au cours des débats et aura trois mois pour publier sa décision sur la suite qu'elle compte donner au projet.



La réunion d'ouverture ainsi que les 5 tables rondes thématiques seront retransmises en direct sur le site internet du débat. Les internautes pourront poser leurs questions en direct.

www.debatpublic-eolien-en-mer.orgT

Le calendrier des débats

Type de réunion	Date	Lieu	En direct sur le site Internet
Réunion d'ouverture	4 mai	Le Tréport	Oui
Faut-il développer l'éolien en mer ?	6 mai	Abbeville	Oui
La pêche et autres activités professionnelles de la mer	11 mai	Le Tréport	Oui
Les emplois et la formation	17 mai	Dieppe	Oui
La faune et la flore	27 mai	Saint-Valéry-sur-Somme	Oui
Les paysages, le tourisme et les activités de loisirs de la mer	3 juin	Cayeux-sur-Mer	Oui
Réunion locale sur le projet	22 juin	Criel-sur-Mer	
Réunion locale sur le projet	29 juin	Saint-Martin-en-Campagne	
Réunion locale sur le projet	1 ^{er} juillet	Ault	
Réunion locale sur le projet	6 juillet	Fort-Mahon-Plage	
Réunion locale sur le projet	20 juillet	Mers-les-Bains	
Réunion de clôture	7 septembre	Le Tréport	

Les principaux acteurs

- Les métiers de la mer (pêche, transport maritime, marine marchande...)
- Les associations écologiques : défense de l'environnement, protection des oiseaux, chasse & nature...
 - Les collectivités locales
- Les chambres de commerce & d'industrie
- Le ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer & le ministère de l'agriculture et de la pêche.
 - Les professionnels du tourisme
- Les syndicats mixtes, communautés d'agglomérations, communautés de communes
 - Les industriels

Les outils de communication et de participation

Différents moyens sont mis en œuvre par la CPDP pour informer largement le public de la tenue et du suivi des débats. L'information sera diffusée par supports papiers et sur le site Internet

www.debatpublic-eolien-en-mer.org

Participation

- Un site Internet où chacun pourra s'inscrire pour recevoir les documents, poser ses questions, dialoguer avec les acteurs, le maître d'ouvrage ou la CPDP.
- Les « Cartes T » insérées dans les journaux du débat, grâce auxquelles le public pourra poser une question à la CPDP ou au maître d'ouvrage.
- Les réunions publiques, ouvertes à tous et retransmises en direct pour certaines d'entre elles sur le site Internet du débat.
- Une permanence les jours de réunions pour recevoir le public de 14 h 30 à 18 h, ou sur rendez-vous dans nos bureaux les autres jours.

Communication

- Un site internet où le public retrouvera tous les documents relatifs au débat, documents fournis par la CPDP, le maître d'ouvrage ou encore les acteurs.
- Les journaux du débat, envoyés par courrier et déposés dans les lieux publics des villes concernées (Mairies, CCI, lieux de vie, offices du tourisme...)
- Des relations presse destinées à annoncer les réunions publiques et à rendre compte des débats : conférences de presse d'ouverture et de clôture, points presse lors des réunions. Dossier de presse, photos libres de droits et communiqués disponibles sur le site Internet.
- L'annonce publicitaire des réunions par tracts, par affiches et dans les médias locaux.

Internet : un outil de qualité pour les médias

Pour ce débat, la CPDP met à la disposition des médias et des sites web des outils performants afin de relayer au mieux les informations :

- ❖ Les 6 réunions qui seront retransmises sur le site Internet de la CPDP peuvent être relayées par vos WebTV, en direct ou en différé. .
- ❖ Des bannières de différents formats sont à votre disposition si vous souhaitez faire un lien vers notre site en marge de vos articles.



- ❖ Des flux RSS vous permettent de relayer l'actualité du débat sur votre site
- ❖ Inscrivez-vous à notre newsletter hebdomadaire pour rester informé de l'actualité du débat.

Pour l'usage de ces outils, consultez notre "espace presse" <http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/presse/index.html>

ou contactez notre Webmaster, David Prothais (dprothais@debatpublic-eolien-en-mer.org) 06 63 23 22 08

La Commission particulière du débat public

Les Membres

Sous la présidence de Philippe Marzolf,
Vice-Président de la CNDP

Alain Brisac, médiateur relations sociales et expert auprès des tribunaux

Thierry Masnou, ingénieur des Ponts, des Eaux & des Forêts - honoraire

Chantal Sayaret, professeur de droit, précédemment élue locale en Normandie

CPDP

21, rue des Canadiens
[76470 Le Tréport](mailto:76470.Le.Treport)

N° vert : 0800 210 213

[FAX : 02 35 50 65 33](mailto:FAX:02.35.50.65.33)

www.debatpublic-eolien-en-mer.org

Contacts presse

Nadine Zaffran
nzaffran@debatpublic-eolien-en-mer.org

06 63 77 15 83

David Prothais (Outils WEB)
dprothais@debatpublic-eolien-en-mer.org

06 63 23 22 08

